

Dynamique des territoires et productions alimentaires locales



B.COM



Focus : mise en application de la LOI EGALIM dans les communes et EPCI



• RAPPEL DU TEXTE

- « *Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, devront comprendre **50 % de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio** ».*

Compétence : Communes ou EPCI
pour les écoles primaires maternelles, crèches

Obligation : Quelque soit le type de gestion :
directe ou déléguée à un prestataire

Comment la CDA accompagne les agriculteurs ?



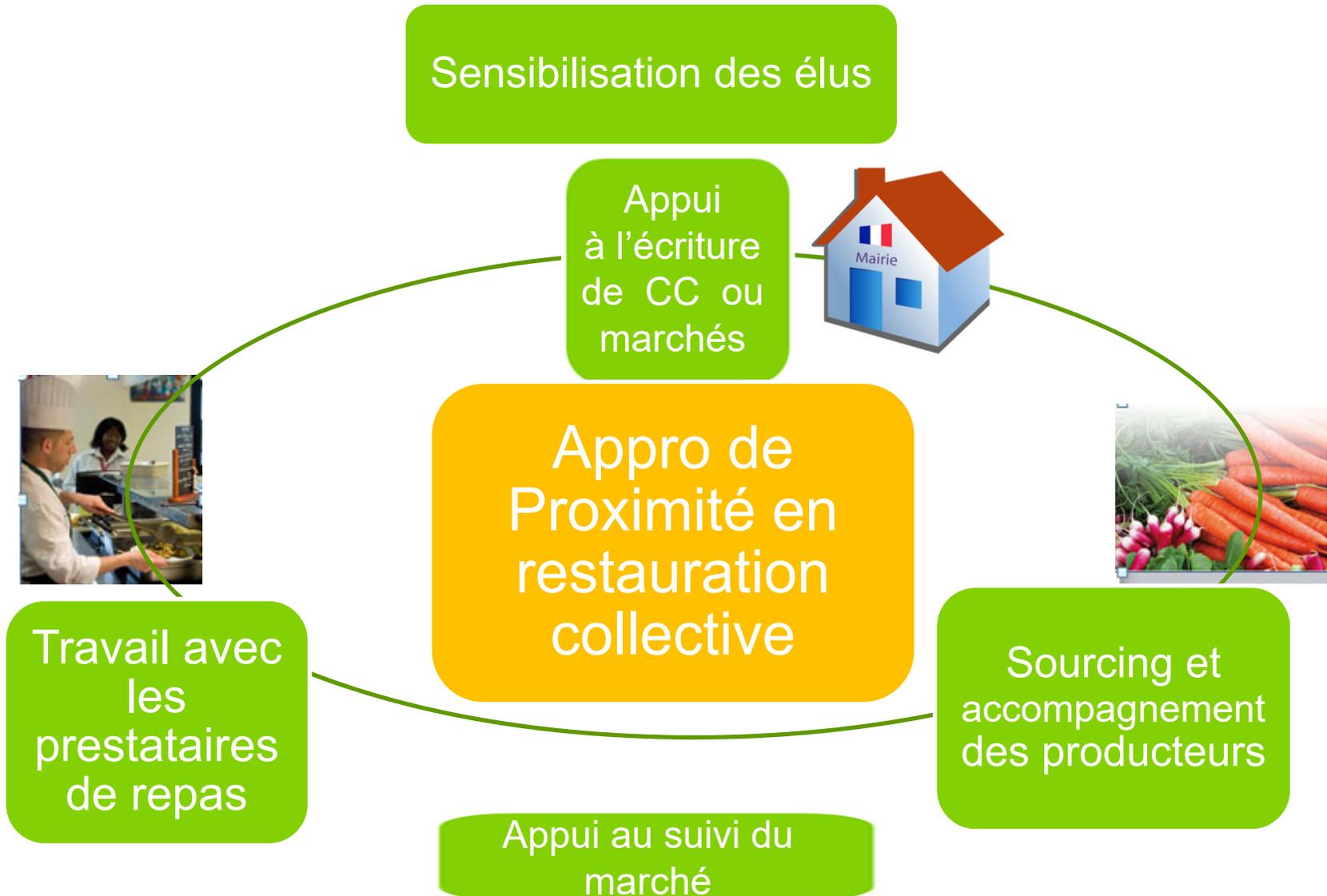
Demande ?

Adapter la production

Répondre à la demande



Comment la CDA accompagne les collectivités ?



Soutien à certaines cantines scolaires



- **Bénéficiaires** : Communes, EPCI, bénéficiaires Dotation de Solidarité Rurale (DSR Cible)
- **Objet** : **Aides** aux investissements **matériels et études** pour la mise en place de la loi EGALIM dans la restauration primaire
- Date limite : 31 Octobre 2021

<https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>